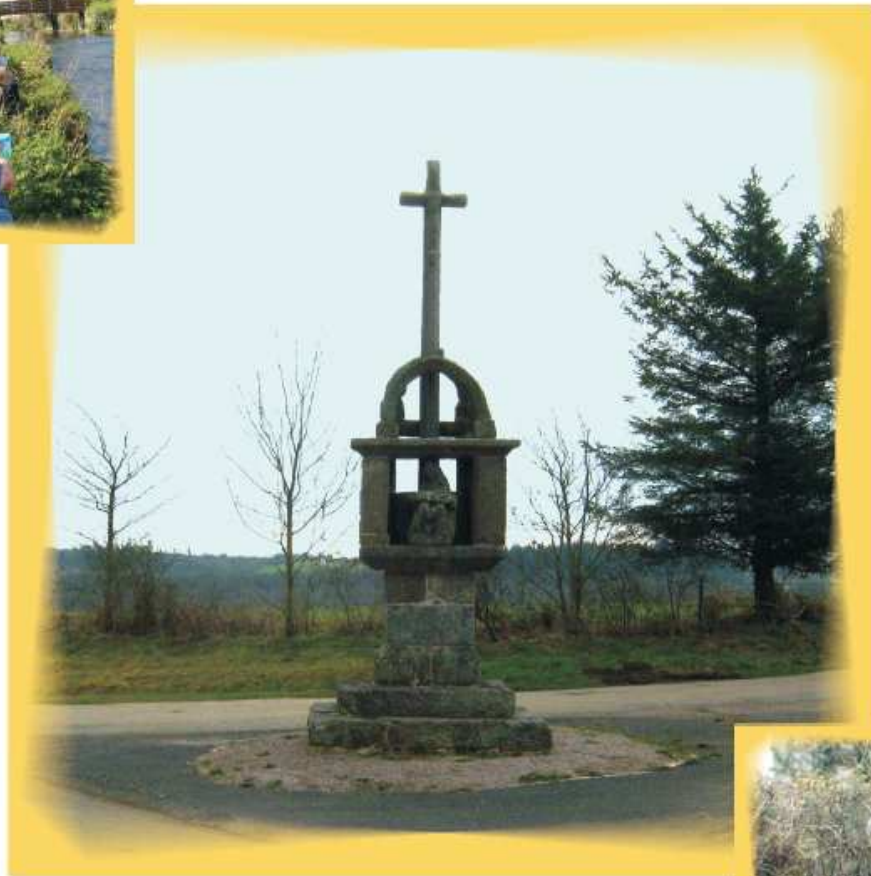


Pont-Melvez



En ce début d'année 2012, je souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents.

L'année écoulée a permis de nombreux investissements. L'aménagement du multiservices se précise et quelques mois seront encore nécessaires afin de rendre les locaux fonctionnels. De nombreux travaux ont été réalisés, nous avons également fait l'acquisition de matériel.



Dans un contexte plus large, l'année 2011 aura été marquée par la réforme territoriale préconisée par l'Etat invitant les collectivités à une réflexion sur un regroupement éventuel des communes, voire des Communautés de communes.

Pour ce qui nous concerne, la Communauté de communes de Bourbriac serait invitée à se rapprocher de Guingamp communauté et des Communautés de communes de Bégard et Belle Ile en Terre.

Devant une telle précipitation, dont on ne mesure pas les conséquences, le vote des collectivités a été négatif. La décision finale appartient au Préfet et nous parviendra fin 2012.

Je vous invite à découvrir notre bulletin. Bonne lecture à tous.

Gérard Le Vincent

Annuaire municipal

MAIRIE

Ouverte le lundi et mardi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mercredi matin de 9h00 à 13h00
Le jeudi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Tél. : 02.96.21.81.68 – Fax : 02.96.21.89.45
pont.melvez@wanadoo.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE (MAIRIE)

Ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h30 à 12h30
Le mercredi de 15h30 à 17h30
Tél. : 02.96.21.89.45

GARDERIE SCOLAIRE

Ouverte chaque jour d'école de 7h30 à 8h50 et de 16h40 à 18h30

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1, rue de Tournemine, 22390 BOURBRIAC
Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Tél. : 02.96.43.60.11 – Fax : 02.96.43.69.98
Communaute.com.bourbriac@wanadoo.fr

DECHETERIE

Pont Preuig, Route de Kerien, 22390 BOURBRIAC
En hiver (du 1er octobre au 30 avril) :
Le lundi de 13h30 à 17h30
Le mardi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
En été (du 1er mai au 30 septembre) :
Le lundi et vendredi de 13h30 à 18h00
Le mardi et samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Tél. : 02.96.43.40.18 ou 17

SAMAD (SERVICE D'AIDE AU MAINTIEN À DOMICILE)

1, rue de Tournemine, 22390 BOURBRIAC
Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (le mercredi et samedi matin, uniquement sur rendez-vous).
Tél. : 02.96.43.49.28 - Fax : 02.96.43.49.29
samad.bourbriac@wanadoo.fr

CONCILIATION DE JUSTICE

Prendre rendez-vous à la Mairie de Bourbriac au 02.96.43.40.21.

Sommaire

Location Salle Polyvalente

Edito du Maire	p. 2
Informations, annuaire municipal	p. 3
Conseils municipaux	p. 4
Etat civil, personnel saisonnier	p. 10
Concours fleurissement	p. 11
Sports	p. 12
Ecole	p. 14
Autres réalisations	p. 15
Voirie	p. 16
Liste des artisans	p. 17
Associations	p. 18
Ordures ménagères	p. 19

Rédaction et conception

Commission Information et Communication de l'équipe municipale de Pont Melvez.
Directeur de publication : M. Le Maire.

Impression

Roudenn Grafik, Z.I. de Bellevue, BP 10129
22201 Guingamp
Tél. : 02.96.119.700

Particuliers de Pont Melvez

130 €* sans vaisselle
150 €* avec vaisselle
50 € pour café d'enterrement

Personnes extérieures

150 €* sans vaisselle
170 €* avec vaisselle

* à ce tarif, il faudra ajouter 15 € pour le chauffage du 1er octobre au 30 avril.

Le bulletin communal est distribué dans chaque boîte aux lettres de Pont-Melvez. Malgré les soins apportés à cette distribution, certains Pont-Melvéziens peuvent avoir des difficultés à le recevoir. Si vous, vos voisins ou vos proches sont dans cette situation, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Ce bulletin est imprimé sur du papier 100% recyclé.

Convention « contrat entretien restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Léguer »

Le Bassin Versant du Léguer propose une convention pour la mise en oeuvre des actions du contrat restauration entretien des milieux aquatiques. La participation financière de Pont-Melvez est de 1 905 € répartie sur trois années (de 2010 à 2013). Les Membres du Conseil donnent un accord de principe.

Suppression de la régie des recettes "cantine scolaire"

Le Trésorier Principal de Guingamp suggère la suppression du budget de la caisse des écoles et le transfert de celui-ci au budget général. Les Membres du Conseil approuvent à l'unanimité.

Maison située au 11 rue de la Poste

M. Le Maire propose que la collectivité se porte acquéreur de cette maison. Le Conseil valide par 10 voix pour et 4 voix contre.



Modification statutaire de la CDC : Proposition de transfert de « l'action sociale d'intérêt communautaire en direction du maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées »

M. Le Maire informe le Conseil que cette proposition statutaire vise à conforter l'ensemble des activités intercommunales du secteur de Bourbriac. Le Conseil, par 11 voix pour et 2 blancs, se prononce en faveur de ce transfert à la Communauté de Communes de Bourbriac.

Demande de participation financière du SAMAD

L'activité « portage de repas à domicile » du SAMAD est en déficit. Pour l'équilibre de cette activité chaque commune est appelée à verser une aide financière au prorata des repas servis. La participation de Pont-Melvez s'élève à 688,67 € pour l'année 2009.

Achat d'une remorque

Le Conseil décide de retenir l'offre des Ets CHEVANCE pour une remorque de 11 tonnes d'un montant de 10 524,80 €, reprise déduite.

Choix du cuisiniste pour le multiservices

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise «TEC'HOTEL» d'Yffiniac pour un montant global de 22 500 € TTC.

Achat d'une balayeuse

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir l'offre des Ets ALEXANDRE pour l'achat d'une balayeuse modèle Béma d'un montant de 10 470,98 € TTC. Une subvention de 4 021,50 € versée par l'agence de l'eau et la région vient en déduction de cette somme.

Branchement EDF pour le multiservices et le logement

Les travaux de raccordement s'élèvent à 3 841,16 € TTC. Le Conseil accepte le devis EDF.

Séance du 21 mars 2011

Séance du 28 mars 2011

Vote des subventions

Un montant de 6 800 € a été inscrit.

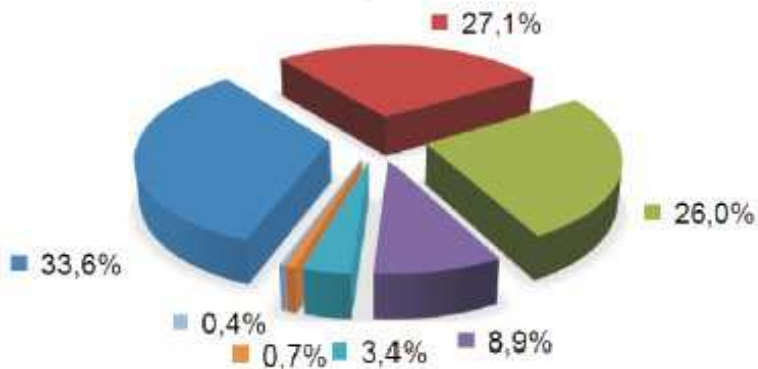
Terrain de la Villeneuve

Le Conseil décide, à l'unanimité, de la vente de la parcelle section E n° 433, d'une superficie de 75 ca.

Séance du 21 avril 2011

Budget prévisionnel 2011

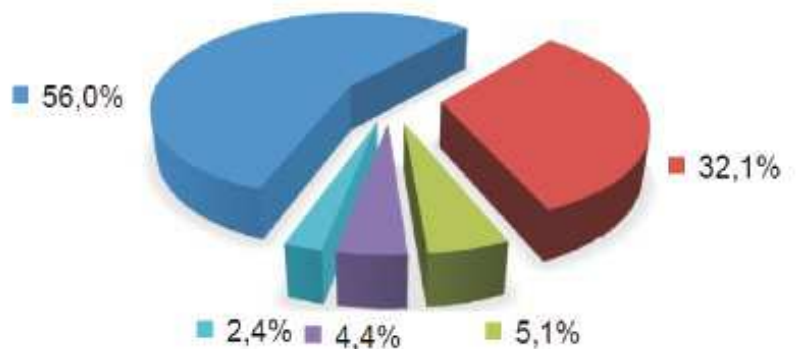
fonctionnement dépenses : 622 871€



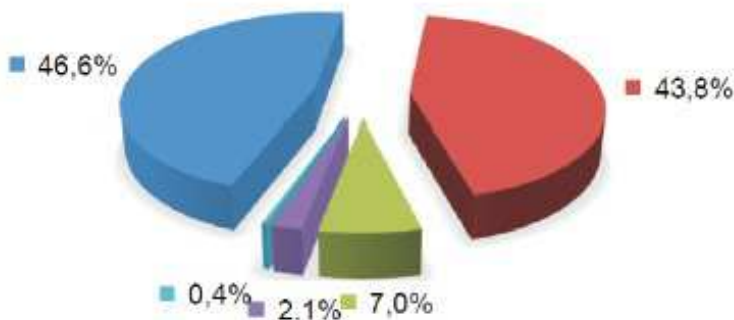
- charges de personnel 209 250 €
- charges à caractères générales 168 850 €
- virement section investissement 161 915 €
- autres charges de gestion courante 55 176 €
- charges financières 21 080 €
- dépenses imprévues 4 400 €
- opération d'ordre entre section 2 200 €

fonctionnement recettes : 622 871 €

- impôts et taxes 348 932 €
- dotations et participations 199 639 €
- autres produits de gestion 32 000 €
- produit de services 27 300 €
- atténuation de charges 15 000 €



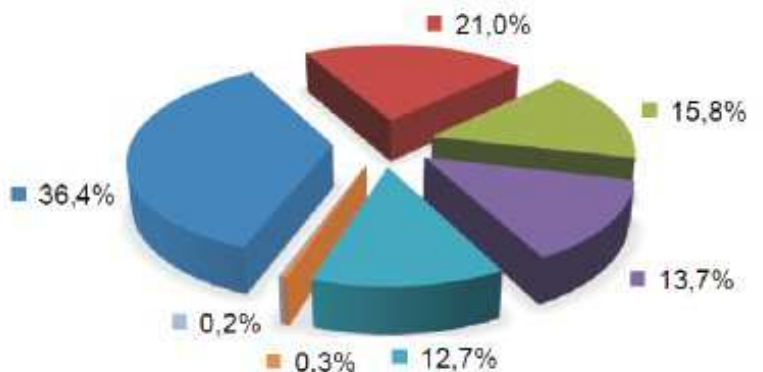
investissement dépenses : 1 271 067 €



- restes à réaliser 592 635 €
- immobilisations en cours 556 819 €
- immobilisations corporelles 89 600 €
- remboursements d'emprunts 27 013 €
- subvention d'équipement versée 5 000 €

investissement recettes : 1 271 067 €

- emprunts et dettes 462 068 €
- dotations fonds divers réserves 266 497 €
- restes à réaliser 200 200 €
- résultat réporté 173 787 €
- virement section de fonctionnement 161 915 €
- subvention d'investissement 4 000 €
- opération d'ordre entre section 2 200 €
- dépôts et cautionnements 400 €



Séance du 21 avril 2011

Vote du budget primitif 2011

Soumis au vote 9 voix pour et 4 abstentions.

Adoption des quatre taxes directes locales

Les taux pour 2011 restent inchangés et s'élèvent comme suit : taxe d'habitation 17,96 % ; taxe foncière sur les propriétés bâties 14,69 % ; taxe foncière sur les propriétés non bâties 58,55 % ; cotisation foncière des entreprises 19,29%.

Séance du 19 mai 2011

Délibération pour le classement de la voirie

La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a procédé au recensement des voies. La longueur est désormais de 58 km 931m au lieu de 57 km 225 m en 2006.

Groupement de commandes pour les travaux de voirie

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de faire un groupement de commandes via la Communauté de Communes de Bourbriac.

Participation financière pour la course cycliste Communautaire

Le Conseil accepte, à l'unanimité, d'attribuer une participation financière de 200 € pour la course qui aura lieu le dimanche 11 septembre.

Devis de ravalement de quatre pavillons communaux

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'entreprise GUENEGOU pour un montant de 12 766 € TTC.

Délibération concernant la dissolution du syndicat du collège Jules Ferry de Bourbriac

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Demande de subvention des collèges de Bourbriac et de Callac

Le Conseil émet un avis favorable pour attribuer une subvention de 38 € à chacun des cinq enfants scolarisés dans ces établissements afin de participer à différents séjours.

Remplacement de la tondeuse à gazon

Acquisition d'une tondeuse de marque Honda pour un montant de 900 € TTC, reprise déduite.



Séance du 1^{er} juillet 2011

Emploi saisonnier du service technique

Le Conseil décide la création de deux emplois saisonniers pour les mois de juillet et août par 10 voix pour et 1 voix contre.

Terrain de Kermorvan

Le Conseil, à l'unanimité, accepte le transfert de la parcelle cadastrée B n° 1085 dans le domaine communal.

Analyse des offres pour un service haut débit ADSL

Au regard de l'analyse technique, fonctionnelle et financière de l'offre, et après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir l'opérateur ALSATIS.

Séance du 2 août 2011

Réforme des collectivités territoriales

1) Réforme territoriale

Devant les incertitudes qu'engendrent cette réforme, le Conseil se prononce défavorablement par 10 "non" et 1 "oui" sur le rapprochement des Communautés de Communes « Fusion de Guingamp Communauté avec les Communautés de Communes du Pays de Belle Ile en Terre, de Bourbriac et du Pays de Bégard ».

2) Regroupement du syndicat d'eau de Keraufrédou au syndicat mixte de Kerné Uhel

Le Conseil se prononce défavorablement par 11 "non" sur ce regroupement souhaitant conserver la maîtrise des décisions et préserver un tissu réel d'activités et de service public.

Appel d'offre du marché de voirie 2011

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise EUROVIA pour un montant total de 111 569 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce marché.

Tranche Ferme : 97 093 € TTC

Tranche Conditionnelle : 14 476 € TTC

Information concernant les plans d'aménagement du Presbytère

Ce dossier est en cours de réflexion.

SAMAD

L'activité « portage de repas à domicile » du SAMAD est en déficit. Pour l'équilibre de cette activité, chaque commune est appelée à verser une aide financière au prorata des repas servis. La participation de Pont-Melvez s'élève à 1 892,37 € pour l'année 2010.



Séance du 14 octobre 2011

Chaudières pour deux logements communaux

Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir les deux entreprises locales pour le remplacement des chaudières des logements 4 et 5 du lotissement. Les montants s'élèvent à 5 180,98 € TTC pour l'entreprise ADP, et à 5 303,49 € TTC pour l'entreprise LE VINCENT.

Contrat « AVS / EVS » de l'école publique

Le «contrat avenir» de Mme TANGUY a pris fin le 08 octobre 2011. Ses fonctions étaient de suppléer aux tâches administratives et de s'occuper d'enfants en situation d'handicap. Ce contrat n'étant plus renouvelé, la directrice de l'école a sollicité quelques heures auprès de la collectivité. Le Conseil, par 10 voix pour et 5 voix contre, décide d'établir un contrat de travail à durée déterminée de une heure par jour d'école jusqu'au 31 décembre 2011.

Travaux de la Chapelle de Christ

L'entreprise MICHEL a commencé la réfection de la toiture. Des travaux supplémentaires d'un montant de 10 862,67 € TTC seront nécessaires. Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Devis de peinture pour le logement communal n°5

L'entreprise LE BONNIEC est retenue pour ces travaux d'un montant de 4 577,48 € TTC.

Devis de remplacement des volets pour le logement communal n° 17

Attribué à l'entreprise OMNES pour un montant de 749,05€ TTC.

Miroir au carrefour de la RD 24

Le Conseil décide, à l'unanimité, de remplacer le miroir défectueux pour un montant de 1 136,20 € TTC.

Subvention pour l'association des Cyclos de Pont-Melvez

Le Conseil décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 160 €.

Devis pour le remplacement de la porte de la Mairie

Suite à l'effraction survenue dans la nuit du 28 au 29 septembre, la porte d'entrée de la Mairie doit être changée. Le Conseil décide, à l'unanimité, de son remplacement par l'entreprise OMNES pour un montant de 4 250,58 € TTC. Cette somme sera remboursée par l'assurance.



Séance du 28 novembre 2011

Proposition de convention neige entre le Conseil Général et la commune

La seule voie concernée par cette convention est la RD 20 (de Ty Person à la RD 787).

Proposition de modification statutaire de la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce favorablement pour la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes portant sur l'intégration des compétences afin d'obtenir la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) bonifiée au vu d'un éventuel passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Séance du 14 décembre 2011

Rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau du Syndicat de Kerauffrédou

Lecture du rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau 2010 adopté par le Syndicat d'Alimentation en eau potable de Kerauffrédou.

Renouvellement des chaises de la mairie

Le Conseil approuve à l'unanimité le devis de Mobi Bureau pour un montant de 2559,44 € TTC.

Contrat « aide administrative » pour l'école

Le Conseil Municipal avait accordé une heure de travail administratif jusqu'au 31 décembre 2011. La directrice demande son renouvellement et l'attribution d'une heure supplémentaire. Au terme de l'échange deux heures sont accordées et attribuées à Mme HUET Marylène.

Accès des personnes à mobilité réduite au niveau du porche de l'église

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise OMNES pour un montant de 643,45 € TTC.

Demande de subvention du collège Jules Ferry pour un stage pédagogique à Pléneuf Val André

Quatre enfants de la commune sont concernés par ce séjour. Le Conseil octroie une participation de 38 € par enfant.

Restauration de vitraux à l'église

Le Conseil donne son accord pour le remplacement et le rejointoiement des rosaces. Le devis s'élève à 1 130 € TTC et les travaux ont été confiés à l'atelier Botrel de Plémy.



Informations concernant les éoliennes

PRODUCTION en MWh

Centrale Eolienne du Gollot
(puissance installée 10.4 MW) : 14 068 MWh
Centrale Eolienne de Keranfouler
(puissance installée 9.1 MW) : 15 242 MWh

DISPONIBILITE (c'est-à-dire, le taux de temps pendant lequel les éoliennes ont été prêtes à produire de l'énergie même si le vent n'a pas soufflé)

Centrale Eolienne du Gollot : 98.7% - très satisfaisante
Centrale Eolienne de Keranfouler : 97.6% - très

Satisfaisante

BESOIN ENERGETIQUE COMBLE par cette production d'énergie

Centrale Eolienne du Gollot : (hors chauffage)	13 500 personnes
Centrale Eolienne de Keranfouler : (hors chauffage)	14 800 personnes

EMISSIONS DE CO2 évitées grâce à la centrale Éolienne

13 000 tonnes d'émission de CO2 ont été évitées grâce à la centrale éolienne (dont 6 000 tonnes pour Le Gollot et 7 000 tonnes pour Keranfouler).

Retombées financières des éoliennes

Depuis la mise en service des deux parcs éoliens, la commune a perçu 155 000 € par an en taxe professionnelle et 30 000 € par an de foncier bâti.

Malgré la disparition de la taxe professionnelle, la commune perçoit la même somme par le biais de compensations.



Naissances

Millie BLATCH, Kermorvan, née le 14 mars
Henzo KESSLER-MARTINS, le Lotissement, né le 5 avril
Méline KERVERN, Keranquitton, née le 20 avril
Lena SCHELDEWAERT, Coat Guegan, née le 22 juin
Marine COATLEVEN, Bellevue, née le 21 juillet
Firmin QUEFFEULOU, Kermin, né le 13 août

Décès

Mme Jeanne GUILLOUX, née PRIGENT
Mr Louis LE BARS
Mr Rolland PRIGENT
Mme Marie LE VINCENT, née LE FOLLEZOU
Mr Alain GUEGAN
Mme Georgette PERRON, née LE BIZEC

Noces d'or

Mr et Mme BONNIEC, de Ploumagoar, le 24 septembre

Le CCAS

Les membres du CCAS sont allés présenter leurs voeux aux personnes de 90 ans et plus.



Le personnel saisonnier

Laura Trubuil a fait équipe avec Loïc en Juillet. Elle a principalement effectué de nombreux travaux d'entretien et de jardinage.



Smahane Hakmi a travaillé avec Michel en Août. Elle a assuré le remplacement de Marylène à l'agence postale communale et réalisé des travaux de peinture au terrain des sports et à l'école.

Le Concours de fleurissement

Le concours communal a eu lieu le 27 juin.

1^{ère} catégorie bis : maison avec jardin fleuri visible de la rue (surface < 500 m²) :
M et Mme Jean et Hélène LE BON



2^{ème} catégorie bis : cour et/ou petit jardin visible de la rue (surface < 500 m²) :
Mme Annie FEVRIER



3^{ème} catégorie bis : terrasse fleurie visible de la rue :
Mme Nelly TOULGOAT



9^{ème} catégorie bis : jardin potager fleuri
Mme Marie TANGUY



1^{ère} catégorie : maison avec jardin fleuri visible de la rue (surface < 1 000 m²) :
M. et Mme Denise et Robert PERROT



2^{ème} catégorie : parc et/ou grand jardin privé visible de la rue ou ouvert au public (surface > 1000 m²) :
Mme Anna LE CLEC'H



3^{ème} catégorie : façade seule fleurie visible de la rue :
M. Paul FEVRIER



3^{ème} catégorie bis : cour intérieure visible de la rue :
Mme Suzanne LEAR



Le dimanche 28 août, les lauréats ont pu apprécier la beauté des paysages entre Paimpol et Ponthieux en empruntant le petit train à vapeur.



Le trail

La manifestation du 6 février 2011 s'est déroulée dans de bonnes conditions. Ce sont plus de 300 inscrits, soit 100 de plus que l'année passée, qui se sont engagés sur les circuits des 16 kms ou des 9,5 kms. Parcours éprouvants physiquement, vraiment magnifiques et très appréciés des participants, même s'ils sont très sélectifs.



Les bénéfices réalisés lors des différentes animations sont reversés tous les deux ans. Cette année, lors de l'assemblée générale, la présidente et le bureau ont remis un chèque de 2 000 € à chacune des associations suivantes : ADAPEI 22 représentée par M. Jean Ropars et La Pierre Le Bigaut représentée par M. Daniel Bercot. Cette somme leur permettra d'améliorer ou de poursuivre leurs activités respectives.

La Pierre Le Bigaut

Les coureurs ont traversé la commune le 25 juin 2011. De nombreux bénévoles se sont mobilisés lors de cette chaude journée. L'association AOTH et les enfants de l'école ont décoré le bourg ; Joëlle Thoraval et Annie Le Vincent ont réalisé une girafe haute de 4 mètres. En amont de cette journée, un repas inter-associations a été organisé et a permis de récolter la somme de 1471,33 €.



La course cycliste du pays de Bourbriac

Cette course qui a eu lieu le dimanche 11 septembre s'inscrit dans la durée puisqu'il s'agissait de la 3^{ème} édition. Au départ de Bourbriac les coureurs traversent notre territoire. Les différents reliefs du circuit, long de 100 kms, plus ou moins accentués font le charme de cette course qui plaît pour son originalité et son organisation. L'arrivée se fait sur l'ancien circuit de Bourbriac, avec plusieurs passages en boucle qui laissent les spectateurs admiratifs devant les efforts accompli par ces sportifs. Les bénévoles ne sont pas en reste puisqu'ils assurent la sécurité des coureurs lors du passage de la cyclo sportive ; l'équipe de la communauté de communes en charge de cette animation les en remercie.



L'entente du Guer

Le club de foot (fusion entre Pont Melvez et Gurunhuel) enregistre 35 licenciés répartis en deux équipes qui évoluent en D3 et D4.

Les entraînements d'une durée de 1h30 ont lieu le vendredi soir à Pont-Melvez à partir de 19h30.



La dance country

Deux soirs par semaine la salle polyvalente vibre au son de la musique country sous la houlette de Véronique Guillou de l'association River Dance. Elle assure deux cours, de 20h30 à 22h15, le mercredi pour les débutants et le jeudi pour les confirmés.



La gym



Mme Annie Le Vincent, responsable de la section gym depuis de nombreuses années, a passé le relais à Mme Annie Février.

Les séances d'une heure ont lieu tous les mardis à partir de 20h30 à la salle polyvalente. Renforcement musculaire, cardio, stretching et relaxation sont au programme. Les cours, animés par Marie-Thérèse Scolan, se font sur une musique rythmée.

L'école

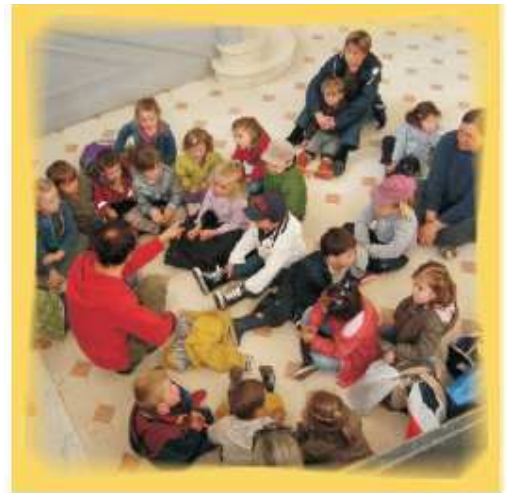
L'école scolarise actuellement 53 élèves répartis en trois classes. Pour cette année scolaire 2011-2012, Colette Morvan a pris en charge la direction de l'école tandis que Sandra Le Bon remplace Jean-Loup Colombi. Anne-Karine Lechère assure toujours l'enseignement des élèves de maternelle aidée de Maryse Le Poulard, ATSEM.

L'année scolaire dernière, les enfants ont participé à une classe rivière à Belle Isle en Terre afin d'observer la faune et la flore ainsi que le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

Tout au long de l'année, les enfants des trois sections ont appris des chansons et des danses bretonnes ; à l'issue de cet initiation, les Frères Morvan leur ont rendu visite. Ils ont également fait un joli spectacle lors de la kermesse qui a été en partie animée par l'association River Dance et ses danseurs.

La sortie de fin d'année s'est déroulée à Océanopolis. Les enfants ont pu participer à différents ateliers et visiter l'aquarium.

Outre les sorties au cinéma ou encore au théâtre, les élèves de la Grande Section au CM2 se rendent également à la piscine de Guingamp tous les mardis après-midi de décembre à mars afin de poursuivre les apprentissages en natation.



Dans le cadre de l'éducation en sciences, l'équipe enseignante a décidé de reconduire le projet «jardinage» avec l'aide précieuse de Gwendoline Jourdain, maman d'élèves et maraîchère sur la commune. Les élèves ont récolté les graines du potager en octobre dernier dans l'intention de les semer au printemps prochain. Ils ont également planté des bulbes de jacinthes pour étudier les conditions de développement et le cycle de vie des végétaux.

C'est aussi une façon de sensibiliser les élèves au développement durable. Ainsi, l'an passé, les élèves avaient découvert le cycle de vie de la coccinelle grâce à un élevage de ces mangeuses de pucerons, coccinelles qu'ils avaient ensuite relâchées dans le potager.

Cette année, l'élevage est consacré à un tout autre insecte : le phasme. Chaque classe a pu observer la croissance de ce curieux animal ayant tantôt l'allure d'un bâton, tantôt l'allure d'une feuille, selon l'espèce. La principale caractéristique du phasme est en effet de se fondre dans l'environnement en imitant à la perfection les brindilles

Autres réalisations

Multiservices

Le chantier progresse. Les pièces sont désormais délimitées. Il reste à réaliser les terrasses extérieures, les chapes, le carrelage, divers branchements, les peintures et enduits, la cuisine et le bar. Le commerce devrait être opérationnel printemps/été 2012. Un appel à candidature va être lancé afin de trouver un(e) gérant(e).



Terrain derrière l'école

Ce terrain était en friche. Il a été nettoyé et ensemencé.



Sacristie

Le meuble de la sacristie a été entièrement restauré par l'entreprise SURY de Lanvellec. Il a retrouvé une utilité optimale tout en gardant son cachet d'antan. Les employés communaux ont mis en valeur la maçonnerie et l'entreprise OMNES de Bourbriac a effectué tous les travaux de menuiserie ainsi que les planchers.



Terrain au dessus du cimetière

Une jachère fleurie a été semée.



Programme de voirie 2011

Le programme de voirie 2011 a permis la réalisation de voies communales (VC) en enrobé pour un montant de 111 569,00 € TTC :

- **VC de Kerfelix**, de la départementale 787 à la limite de Plougonver
580 m
- **VC de Leur Riou**, de la route de Kermorvan à la départementale 787
640 m
- **VC de Langoasquel**, de la D 20 à la route de Quilliac/Kerangoff
1 060 m
- **VC de Kerbihan à Guerduel**
310 m

Les travaux d'entretien, curage de fossés et arasement des bords de routes, sont réalisés par les employés communaux. Le passage du lamier et de l'épareuse est confié à la communauté de communes.

Informations diverses

Evolution du dossier ADSL sur les communes de Pont-Melvez et Bulat-Pestivien

Suite à l'appel d'offres de fin mai 2011, la société ALSATIS a été retenue par les élus de Pont-Melvez et de Bulat. Début septembre 2011, le Conseil Municipal de Plougonver a validé l'utilisation du site de Ménez-Kerespers.

Concernant Pont-Melvez, l'opérateur prévoit la mise en place de stations relais au niveau de l'église, du Gollot et de Coat Guégan.

A ce jour, nous attendons la réponse des Architectes des Bâtiments de France. Dès que les autorisations administratives seront obtenues, une réunion publique sera organisée.

Prise en charge des dépenses de santé : la MSA et la CPAM peuvent vous aider

La MSA et la CPAM peuvent permettre à leurs assurés, percevant de faibles ressources, de bénéficier gratuitement d'une prise en charge totale des frais médicaux : c'est la CMU-C. Elle est gratuite et permet d'être intégralement couvert, sans avance de frais pour la plus grande partie des dépenses de santé.

Pour ceux qui ne peuvent ouvrir droit à la CMU-C il est possible, selon les ressources, de percevoir l'aide à la complémentaire santé (ACS). Cette aide permet de bénéficier d'une réduction sur le prix annuel de la complémentaire santé. Elle permet également de ne pas avancer le montant pris en charge lors des consultations chez le médecin. La CPAM propose en plus une aide locale appelée « coup de pouce ».

Pour en savoir plus sur les conditions d'attribution de ces deux aides, veuillez vous renseigner auprès de la MSA ou de la CPAM.

Liste des artisans, commerçants et micro-entreprises

Assistante maternelle	Mme Annick ANDRE	13 La Gare	02.96.21.88.06
Assistante maternelle	Mme Sabine RENVOISE	5 Guerduel	02.96.37.09.21
Assistante maternelle	Mme Ghislaine RICHARD	3 La Gare	02.96.21.88.42
Boucher de campagne	M. Nicolas PHILIPPE	Goascaër	02.96.13.42.30
Boulangerie - Pâtisserie	Mme Véronique PELLION	Le Bourg	02.96.21.83.38
Carrossier	M. Serge STEPHAN	Les Quatre Vents	02.96.21.86.82
Chambres d'hôtes	M. et Mme EYRE	La Gare	02.96.21.87.94
Chambres d'hôtes	M. et Mme MAITRE <i>(La Demeure de la Vendemière)</i>	Kerambuan	02.96.21.88.91
Chauffage Electricité et Assainissement	M. Gérard LE VINCENT	Le Bourg	02.96.21.84.04
Chauffage Electricité et Sanitaire	A.D.P.	Coat Guégan	02.96.21.81.32
Coiffeuse à domicile	Mme Audrey LE BIZEC <i>(Aud Coiff)</i>	Keranquitton	02.96.14.15.98 06.72.26.65.17
Couturière	Mme Christine GREY	Bel Air	02.96.13.40.10
Couvreur	M. Dominique AUFFRET	Les Quatre Vent	02.96.21.88.16
Couvreur	M. Pierre MICHEL	Hent Dour Borne	02.96.21.88.62
Fabrication de peinture	M. Jérôme LEONZIO <i>(Arvon 2000)</i>	Les Quatre Vent	02.96.21.84.49
Ferme pédagogique	M. Philippe CROIZIER	Guerduel	02.96.21.86.14
Garagiste	M. Yann LE MAITRE	La Gare	02.96.21.80.27
Gîtes de France	M. et Mme QUEFFEULOU	Kermin	02.96.21.82.10
Infirmière libérale	Mme Béatrice HAKMI	Langoasquel	02.96.21.82.41
Maçon	M. Stephen PEARSON	Pen Roz	02.96.13.43.80
Menuisier	M. Robert CALLAWAY	Quilliac	02.96.21.84.29
Pépinière 06.78.21.16.04	M. Yves BERNARD	La Gare	02.96.13.41.19
Production légumes et fleurs	Mme Gwendoline <i>(Jardin mod Kozh)</i>	JOURDAIN Kerangoff	02.96.43.40.99
Soudeur et entretien Travaux publics	M. Johny BROUWER DTPE Armor	Le Gollot Kerancoat	06.79.49.42.45 06.70.32.11.90

Les nouveaux artisans et commerçants sont invités à se faire connaître en mairie afin de figurer dans le prochain bulletin communal.

Les associations

Association	Présidence	Contact
AFN	M. Julien CIVI	02.96.21.82.16
Aide et orientation tout handicap (AOTH)	Mme Joëlle THORAVAL	02.96.21.87.07
Amicale des boulistes	M. Cédric LE MEUR	06.61.19.11.66
Amicale Laïque	Mme Sylvia SEGER	02.96.13.40.81
Atelier créatif	Mme Joëlle THORAVAL	02.96.21.87.07
Club de gym (section de l'amicale laïque)	Mme Annie FEVRIER	06.37.72.36.95
Club des Jonquilles	M. Louis LE GRAET	02.96.21.83.93
Les chasseurs	M. Eric LE BON	02.96.74.76.91
Comité des fêtes	M. Nicolas PHILIPPE	02.96.13.42.30
Comité des fêtes de Coat Guégan	M. Julien CIVI	02.96.21.82.16
Diabolik Tuning Club	M. Damien LE CORVISIER	06.99.32.32.80
L'Entente du Guer (foot)	Mme Magalie BOURGES	02.96.21.89.43
Indian's River Dance	Mme Véronique GUILLOU	02.96.21.80.40
Mutuelle Coup Dur	M. Jean-Pierre LE FLOHIC	02.96.21.87.25
Section Cyclos	M. Pascal LE DILAVREC	09.77.86.58.08

Évènements à venir

Mars

- Samedi 17** - Repas des chasseurs
- Lundi 19** - Commémoration AFN
- Samedi 24** - Repas crêpes de l'Amicale Laïque

Avril

- Samedi 7** - Repas du foot

Mai

- Mardi 8** - Commémoration des anciens combattants
- Dimanche 13** - Vide grenier de l'Amicale Laïque
- Jeu**di 17 et **Vend**redi 18 - Fête de Christ

Juin

- Dimanche 24** - Kermesse de l'école

Juillet

- Vend**redi 13 - Repas du Comité des fêtes et feu d'artifice
- Du 28 au 30** - Fête de Coat Guégan
- Samedi 28 et Dim**anche 29 - Concentration Tuning

Septembre

- Samedi 29** - Repas crêpes de A.O.T.H

Novembre

- Dim**anche 11 - Armistice et repas traditionnel
- Samedi 24** - Repas de l'Amicale Laïque

Il est possible que ces dates, qui sont à jour lors de l'impression, soient modifiées ultérieurement.

Ordures ménagères

Un des objectifs du Grenelle de l'environnement est d'augmenter de façon significative le taux de recyclage des déchets ménagers et de réduire ainsi les tonnages à traiter par incinération ou par enfouissement. Afin de répondre à cette demande, un nouveau centre de tri, plus performant, sera bientôt opérationnel à Pluzunet. Entièrement automatisé, il permettra d'améliorer les conditions de tri et d'accepter ainsi de nouveaux matériaux. A partir de l'été 2012 nous allons passer au système de tri mono-flux.

Il n'y aura aucun changement pour les bouteilles, bocaux de conserves et pots en verre. Par contre : les bouteilles en plastique, les flacons (adoucissant, lessive, Javel, produits d'entretien, etc. ...), les bouteilles de lait, les aérosols, les boîtes de conserves, les canettes, les journaux, les prospectus, les cartonnettes iront dans le même conteneur à couvercle jaune. Les volières grillagées disparaîtront et leur contenu ira dans les poubelles à couvercle jaune.

Les nouveaux matériaux en plastique à recycler seront : les pots de desserts vides, les barquettes alimentaires vides, les pots de plantes vides, les blisters, les sacs de caisse, les films qui entourent plusieurs produits, les enveloppes plastiques, les housses d'électroménager (film à bulles) et les petits emballages souples. Tous ces matériaux devront également être jetés dans le conteneur à couvercle jaune et non dans le sac à ordures ménagères.

Vous serez informés de la date de ce passage en mono-flux ultérieurement, et **nous vous remercions de ne pas changer votre façon de trier pour l'instant.**



Informations de la communauté de communes

Vente de compost issu de la déchèterie aux particuliers

Tarif unique pour l'ensemble des collectivités du SMITRED
10,00 € / m³

Végétaux broyés (gros paillage)

Remis gratuitement à la déchèterie

Des autocollants "stop pub" sont disponibles aux bureaux de la com-com ou à la Mairie de Pont-Melvez



En décembre 2011, la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un nouveau camion (Renault / Faun) d'un coût résultant de 132 073,00 € TTC financé sans emprunt.

